

LE TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LA POLLUTION DES MERS

Question n° 237—M. Robinson:

Le Canada a-t-il participé à une proposition en vue de la signature d'un traité international sur la pollution des mers et, dans l'affirmative, le gouvernement fera-t-il savoir s'il parrainera une résolution en vue de réviser la charte des Nations Unies et de créer un secrétariat des Nations Unies sur la pollution des mers?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le problème de la pollution des mers est actuellement à l'étude en vue de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain qui aura lieu à Stockholm en juin 1972, de la Conférence sur la pollution des mers parrainée par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, qui se réunira à Londres en juin 1973, et de la Conférence sur le droit de la mer qui se tiendra probablement en 1973. Le Canada participe au travail préparatoire de ces trois conférences, au cours duquel on a discuté la possibilité d'un accord international sur la pollution des mers. Grâce, en grande partie, à l'initiative du Canada, on élabore un ensemble de principes pour la prévention de la pollution des mers et la conservation du milieu marin, qui sera soumis à la Conférence de Stockholm comme faisant partie du plan d'action pour le contrôle des polluants dont les effets sont de portée internationale. L'adoption de ces principes pour la prévention de la pollution des mers à la Conférence de Stockholm faciliterait l'élaboration subséquente d'un traité international concernant la pollution des mers.

Actuellement les propositions relatives à l'établissement d'un service de l'Organisation des Nations Unies qu'on chargerait des affaires de milieu marin sont étudiées de concert avec les questions institutionnelles plus générales qui seront examinées à la Conférence de Stockholm. Le Secrétaire général de la Conférence a rédigé à ce sujet des propositions que les gouvernements sont en train d'étudier. Les propositions canadiennes concernant l'environnement en général et le milieu marin en particulier font actuellement l'objet d'une étude minutieuse faite à la lumière des propositions du Secrétaire général. A ce stade, toutefois, je ne puis fournir de renseignements plus détaillés sur la portée et la teneur de ces propositions.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES — LES RÉGIMENTS DE RÉSERVE.

Question n° 120—M. Latulippe:

Y a-t-il encore des régiments de réserve dans les Forces armées canadiennes et, dans l'affirmative, a) combien, b) leurs noms, c) leurs effectifs, d) les traitements moyens versés à chaque membre des réserves pour l'année 1971?

(Le document est déposé.)

LE RÉGIME FÉDÉRAL D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Question n° 241—M. Southam:

1. Quelles provinces ont adopté des mesures législatives habilitantes aux termes du régime fédéral d'assurance-récolte?

[L'hon. M. Olson.]

2. Combien de cultivateurs, par province, ont touché en 1971 des indemnités aux termes de ce programme?

3. A combien se sont élevées, par province, les indemnités versées en 1971 aux cultivateurs en vertu de ce programme?

4. Quelles récoltes, par province, relevaient en 1971 du régime d'assurance-récolte?

5. Quelles ont été en 1971 les principales causes de pertes de récoltes par provinces?

6. Quelles primes les cultivateurs ont-ils versées en tout par province, aux termes de ce régime?

7. Quels montants, par province, le gouvernement fédéral a-t-il acquittés sur les primes d'assurance?

8. Quel montant par province le gouvernement fédéral a-t-il déboursé au titre de la mise en œuvre de ce régime?

(Le document est déposé.)

QUESTIONS ORALES

LA POLLUTION

LES RISQUES CONSTITUÉS PAR LA FUITE DE PÉTROLE DU CARGO «VANLENE» — LES MESURES ENVISAGÉES — L'ÉLIMINATION DU PÉTROLE ET LES FRAIS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Environnement et du ministre des Transports, j'ai fait parvenir au cabinet du premier ministre un préavis de questions que je vais lui poser au sujet de la fuite de pétrole au large de l'île de Vancouver provenant du cargo *Vanlene*. Quand pouvons-nous attendre une réglementation efficace dans le cadre de la loi sur la marine marchande du Canada et particulièrement dans le cadre du bill C-2, afin de parer aux risques que constituent, dans les eaux canadiennes, les navires de ce genre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a eu l'amabilité de me prévenir qu'il poserait cette question. Je vais essayer d'y répondre. Les deux ministres seront à la Chambre demain et pourront peut-être le renseigner plus amplement. En ce qui concerne les initiatives visant à empêcher des incidents de ce genre, je peux dire au chef de l'opposition qu'on en a pris en vertu de la loi sur la marine marchande du Canada. Je dois même m'entretenir cet après-midi avec un premier ministre provincial au sujet de leur application. Nous ignorons encore la cause de cet accident et il nous est donc impossible de savoir maintenant ce qu'on peut faire pour en éviter de semblables. Cependant, on a entamé une enquête préliminaire aujourd'hui à Vancouver et quand nous connaissons la cause du naufrage nous pourrions peut-être décider de moyens pour en éviter d'autres à l'avenir.

L'hon. M. Stanfield: Quelles mesures ont été prises en vue d'évacuer le pétrole qui se trouve encore dans les soutes du cargo?

Le très hon. M. Trudeau: Je crois savoir qu'un chaland et des grues se trouvaient auprès de l'épave vendredi dernier et que l'on n'avait pas encore commencé à évacuer ce pétrole en raison du mauvais temps. Cependant, au cas où ce travail ne serait pas déjà en cours, il sera entrepris d'un moment à l'autre. Tout est en place et les opérations commenceront dès que le temps le permettra.

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En réponse à ma pre-